

SIEGE DE BRUXELLES  
Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02-230 81 82  
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03-216 28 90  
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :  
Btw

V. ref.: \_\_\_\_\_

N. ref.: \_\_\_\_\_

RAPPORT N°: 90/M0127 -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue Albert / Rue  
Capelle Dieu - Gemboux

PROPRIETAIRE:

Adresse: La grande Prairie SA

DEMANDEUR:

Adresse: LESKENS ELECTRIC'S

INSTALLATEUR: 18B, Av. Lavoisier

Adresse: 1300 WARE

TVA ou CI: \_\_\_\_\_

DISTRIBUTEUR: Intercom rivales  
Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n°: à placer  
Index: \_\_\_\_\_

Date du contrôle: 27/01/2011 Type de contrôle: examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux: Appartement A3005

Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement: Tension 230 V Protection raccordement mod 40 A

Câble aliment, tableau, princ.: 4 X 10 mm² Inter.gén.: type 200T/0,3A

Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma TT

Nombre de tableaux: 1 ; Nombre de circuits term.: 13 ; RA: 95 Ohm; RI tot 1,2 MOhm

DESCRIPTION:

Voir schémas unifilaires et de position

Infractions constatées et/ou notes: Néant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

note: indiquer repérage des circuits et des coffres  
placés feuille de repérage

Vu le: \_\_\_\_\_  
le responsable du distributeur  
nom: \_\_\_\_\_  
signature: \_\_\_\_\_

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 27/01/2036 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR: 90/P watelet  
n° + nom + signature

Le directeur,